



ARRETE DU MAIRE
règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU l'organisation d'une animation intitulée « Un Noël en Pain d'Epices » le samedi 10 décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures règlementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues du Presbytère et du Ruisseau le samedi 10 décembre 2016, en raison de l'organisation de cette animation ;

A R R E T E :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules en tous genres seront interdits dans les rues du Presbytère et du Ruisseau, le samedi 10 décembre 2016 entre 14 heures et 20 heures.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune.

Article 3 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, Service Voies Publiques
- SDIS 67

Eckwersheim, le 28 novembre 2016

Le Maire
Michel LEOPOLD